



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA JEUNESSE

N° 00025

N°

MJ/SG/DJASE/BCE

Dakar, le 28 AVR 2022

Le Ministre

Lettre-Circulaire

A

**Mesdames, Messieurs les Chefs de Services régionaux de la Jeunesse
s/c de Madame et Messieurs les Gouverneurs de Région**

Objet : Organisation d'un stage de formation d'Instructeurs

Le Ministère de la Jeunesse organise un **stage de formation d'Instructeurs** habilités à encadrer dans les stages théoriques de moniteurs de Collectivités éducatives durant la période du 13 au 15 mai 2022, pour un effectif de **quarante (40) directeurs**.

Les conditions à remplir pour participer à ce stage sont ainsi fixées :

- Etre mandaté par une structure habilitée (INSEPS, CNEPS, CDEPS, CEMEA, AECES, SCOUT, CVAV, CROIX ROUGE, PIONNIERS, GUIDE, YMCA et GRACE) ;
 - Être titulaire du diplôme de Directeur de collectivités éducatives et justifier 5 ans d'ancienneté ;
 - Avoir au moins 30 ans révolus ;
 - Avoir été au moins dans l'encadrement de deux stages de formation de moniteur en qualité d'instructeur ;
 - Avoir encadré dans des collectivités éducatives dont deux (2) en séjour avec hébergement.
- Le dossier de candidature qui devra être déposé auprès des services régionaux de la jeunesse, avant le **jeudi 05 mai 2022 à 17h**, comprend :
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de la Jeunesse ;
 - Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
 - Un certificat de visite et de contre visite médicale datant de moins de trois mois ;
 - Une copie légalisée du carnet de directeur ;
 - Une copie légalisée des diplômes obtenus ;
 - Une lettre de la structure d'appartenance ;
 - Un CV.

Je vous demande de procéder à une large diffusion de ces informations auprès du public intéressé.

NENE FATOUMATA
TALL

